



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/32

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

Membres Excusés :

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES
Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ
Marjorie MILIN

Membres absents

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération *Rapporteur : Madame Lasserre*

**BUDGET GÉNÉRAL
DÉCISION
MODIFICATIVE N°2**

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget. Il convient notamment :

FONCTIONNEMENT :

Nombre de votants:
26

Dépenses : 42 980 €

- Ajustement les crédits nécessaires aux écritures de gestion des stocks (+ 19 000,00 €)
- Ajustement les crédits pour le paiement des frais bancaires (1 000 €) ;
- Inscription des crédits pour le reversement de la taxe d'habitation (14 250 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour le versement des subventions exceptionnelles (- 10 000 €) ;
- Ajustement le virement à la section d'investissement (18 730 €)

Adopté à l'unanimité

Recettes : 42 980 €

- Ajustement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (8 000 €) et de la dotation nationale de péréquation (9 704 €) selon les notifications reçues ;
- Ajustement des remboursements d'assurance pour la prise en charge des congés longue maladie ou maladie professionnelle (6 546 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions (2 130 €). Cette recette d'ordre a pour contrepartie une dépense d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.
- Reprise de la provision pour risques et charges constituée au titre de la taxe foncière 2021 de l'immeuble place Emile Albet (16 600 €). Cette recette d'ordre a pour contrepartie une dépense d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.

INVESTISSEMENT :**Dépenses : 268 730,00 €**

- Inscription des dépenses d'ordre liées à la reprise de provisions pour risques et charges (16 600 €) et à la reprise des subventions (2 130 €) ;

- Inscription des crédits nécessaires à la réalisation d'une piste de saut en longueur (+ 9 600 €). Ces nouvelles dépenses sont compensées par l'ajustement des crédits prévus pour l'aménagement des parcs urbains (- 9 600 €) ;
- Ajustement des crédits nécessaires pour la construction de l'aire de grand jeu synthétique et des vestiaires dédiés (250 000 €) ;

Recettes : 268 730,00 €.

- Inscription du fonds de concours versé par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la construction de l'aire de grand jeu synthétique et des vestiaires dédiés (316 049,00 €) ;
- Réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 66 049 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 1 078 545,85 €.

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°23/06 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
FINA	01	023		023	AFFG	ORD		VIREMENT A LA SECTION D INV.	18 730,00	
FINA	01	60222		011	AFFG	MOYENS		PRODUITS D ENTRETIEN	19 000,00	
DST	020	6156		011	AFFG	MOYENS		MAINTENANCE	-14 478,00	
ADMIN	020	6156	AE202301	011	MOGE	VIDEOP	AE	MAINTENANCE	14 478,00	
FINA	01	627		011	AFFG	ADM		SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00	
PROXIMITE	40	6745		67	ASSO	SPORT		SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-10 000,00	
FINA	01	739118		014	FINA	MOYENS		AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	14 250,00	
RH	251	6419		013	CANT	CANTINES		REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL		6 546,00
FINA	01	73223		73	FINA	NONVENT		FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC		8 000,00
FINA	01	74127		74	FINA	NONVENT		DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION		9 704,00
FINA	01	777		042	AFFG	ORDI		QUOTE PART SUBVENTION INV.		2 130,00
FINA	01	7815		042	AFFG	ORD		REP. SUR AMO. PR RISQUES ET CHARGES FONCTION.		16 600,00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT									42 980,00	42 980,00
DST	412	2128	202009	21	EQSP	STADALB		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	250 000,00	
DST	823	2128	202202	21	ENV	ESP VERT		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	-9 600,00	
DST	33	2135	201921	21	BADI	VIDEOP		INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	-120 000,00	
DST	020	2135	202301	21	BADI	VIDEOP	AP2023-01	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	120 000,00	
DST	412	2158	202009	21	EQSP	STADALB		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	9 600,00	
FINA	01	13911		040	AFFG	ORD		ETAT ET ETAB. NATIONAUX	2 130,00	
FINA	01	15182		040	AFFG	ORD		AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	16 600,00	
FINA	01	021		021	AFFG	ORDI		VIREMENT DE LA SECTION FONCT.		18 730,00
FINA	01	1641		16	FINA	MOYENS		EMPRUNTS EN EUROS		-66 049,00
DST	412	13251	202009	13	EQSP	STADALB		GFP DE RATTACHEMENT		316 049,00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT									268 730,00	268 730,00

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>